

9^{èmes}
Journées HLA

Nantes

11 & 12 Octobre 2024

DOSSIER DES JOURNÉES

ÉDITO

”

Bonjour à toutes et à tous,

Jacques Delaunay, Sophie Sadot, Maud Voldoire, et moi-même sommes très sincèrement ravis d'accueillir les prochaines Journées de notre Association !

Nantes, ville riche d'histoire, constituera le cadre de notre événement passionnant dédié au partage de connaissances, l'exploration de nouvelles idées, et au renforcement des liens au sein de notre communauté scientifique.

Tous les membres du bureau sont pleinement investis dans la conception d'un programme diversifié et dynamique, en accord avec les récentes avancées en hématologie.

Des conférences stimulantes, animées par des experts renommés, offriront des perspectives sur les développements les plus récents dans notre domaine. Nous tenterons de rendre nos sessions toujours plus « interactives ». Cela afin de faciliter le partage d'expériences et la collaboration sur des défis communs.

Nous sommes d'ors et déjà très honorés d'accueillir 2 intervenants de grande renommée : **Professeur Mauricette Michallet** (Lyon) et **Professeur Jean-Christophe Ianotto**.

Nous sommes enthousiastes à l'idée d'inviter nos partenaires à des discussions approfondies sur des sujets d'actualité qui les concernent.

Leur expertise et leur engagement apporteront une valeur ajoutée à nos Journées.

Le Congrès HLA à Nantes en 2024 promet d'être une expérience mémorable, alliant apprentissage professionnel et moments conviviaux. Nous exprimons d'ores et déjà notre gratitude à chacun d'entre vous pour votre présence et votre contribution à la réussite de cet événement.

“

Au plaisir de vous accueillir à Nantes,

Katell Le Du

PROGRAMME

**VENDREDI
11 OCTOBRE 2024**

09h00 - 10h30

Session HLA :

Update sur enquêtes observationnelles &
Présentations K Cliniques

10h30 - 11h00

Pause

11h00 - 12h30

Atelier thématique/ formation :

« Le bon sens du management »

Intervenant TBC

12h30 - 14h00

Cocktail autour des stands Partenaires

14h00

Ouverture & mot de bienvenue :

D^r Katell Le Du - Nantes

14h00 - 14h45

Session Scientifique :

« Approches moléculaires par NGS dans les
lymphomes B et T »

D^r Benoît Quilichini - Lyon

Modération : D^r Jacques Delaunay

14h45 - 15h30

Place de l'IPA en Hématologie ?

Duo dans la relation Médecin & Infirmière

D^r Katell Le Du - Nantes

Florence Gouret - Nantes

Modération : D^r Caroline Lenoir

15h30 - 16h15

Symposium Partenaire :

Quelles avancées pour les
patients atteints de Leucémie
Lymphoïde Chronique en
première ligne et en rechute ?

Dr Stéphane Lepretre - Rouen



16h15 - 17h00

Pause - Visites stands Partenaires

17h00 - 17h45

OMNIDOC, solution de téléexpertise :

présentation de l'outil et de ses usages

Tiphaine Bouan - Claudio Henrique

Modération : D^r Katell Le Du

17h45 - 18h30

Session scientifique :

RÉSILIENCE CARE, Une solution digitale dédiée au
suivi à distance et à l'accompagnement des patients
en oncologie. « Réinventons ensemble la façon de
soigner le cancer »

Dr Maximilien Autheman - Nîmes

Modération : D^r Caroline Lenoir

18h30 - 19h15

Symposium Partenaire :

Myélofibrose chez le patient
cytopénique et rechute
précoce du Myélome : choix
thérapeutiques actuels et futurs.

Pr Jean-Christophe Iannotto - Brest
Dr Thomas Chalopin - Tours



20h00

« Dîner des journées »

Restaurant Goguette

9 Rue Descartes, 44000 Nantes

PROGRAMME

SAMEDI
12 OCTOBRE 2024

08h30 - 9h00

Accueil/Pause - visite stands Partenaires

9h00 - 10h30

La LMC de 1950 à 2040

Dr Sophie AUGER-QUITTET & Dr Philippe QUITTET - Montpellier

Session Scientifique :

Table ronde « *Regards croisés sur l'hématologie* »

P^r Mauricette Michallet - Lyon

Modération : D^r Olivier Fitoussi

Session Innovation :

L'impact à venir de l'IA en hématologie

Dr Fabrice Denis - Clinique Victor Hugo, le Mans

Modération : D^r Olivier Fitoussi

10h30 - 11h15

Symposium Partenaire :

Prise en charge du myélome multiple en 2024 et perspectives

Dr Charles Lancesseur - Caen

Dr Carla Araujo - Bayonne

Dr Lauriane Clément Filliatre - Nancy

Modération : Dr Katell Le Du

AMGEN

11h15 - 11h45

Pause - visite stands partenaires

11h45 - 12h30

Symposium Partenaire :

Stratégies thérapeutiques de la LLC 1ère ligne et du LDGCB

R/R : quoi de neuf en 2024?

Traitement de la LLC en première ligne : Quelles combinaisons à durée fixe aujourd'hui et demain ?

Dr Sophie De Guibert - Rennes

Quels impacts de l'arrivée des anticorps bi-spécifiques dans la prise en charge du LDGCB R/R?

Dr Benoît Tessoulin - Nantes

Questions- Réponses

Modération : Katell Le Du

abbvie

12h30 - 13h00

Session Scientifique :

L'Hématologie en IDF, un sacré changement de paradigme !!!

Dr Julien Lenglet - Paris

Modération : D^r Olivier Fitoussi

13h00 - 14h00

Cocktail sur stands Partenaires

INFORMATIONS PRATIQUES

”

HLA a mandaté la société Buzz Santé pour l'organisation logistique de nos Journées et notamment l'exposition et le partenariat. (HLA C/O Buzz Santé)

Les prochaines Journées HLA se tiendront le vendredi 11 et samedi 12 octobre 2024 à Nantes :

Lieu du congrès :

Le Palace _icilundi (espace de coworking)
4 Rue Voltaire, 44000 Nantes

Hôtel 1 :

Mercure Nantes Centre Passage Pommeraye
2 Rue Boileau, 44000 Nantes

Hôtel 2 :

Océania
24 Rue Crébillon, 44000 Nantes

Contact comité scientifique :

- **Olivier Fitoussi** : 06 72 83 39 82 - o.fitoussi@bordeauxnord.com
- **Katell Le Du** : 06 15 24 60 67 - katell.ledu@gmail.com
- **Caroline Lenoir** : 06 68 55 29 65 - c.lenoir@bordeauxnord.com
- **Frédéric Maloysel** : 06 62 92 04 15 - fmaloysel@solcrr.org
- **Magali Balhadère** : 06 78 19 48 15 - m.balhadere@outlook.fr

Contact organisation logistique :

- **Dominique Loustaunau** : 06 86 07 94 50 - dominique@agencebuzz.com
- **Amélie Vargues** : 07 68 53 56 68 - amelie@agencebuzz.com

“

le Palace

Des suites pour les idées
(Espace coworking pour startups)

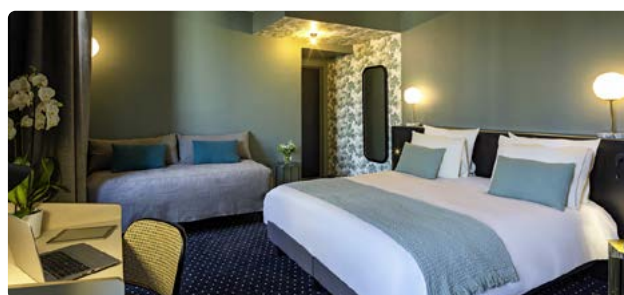
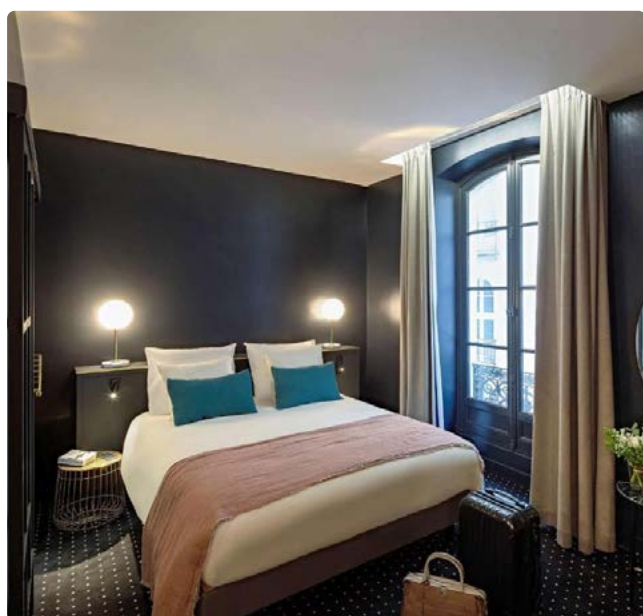
**4 RUE VOLTAIRE
44000 NANTES**



MERCURE

HOTELS

2 RUE BOILEAU
44000 NANTES





24 RUE CRÉBILLON
44000 NANTES



INSCRIPTIONS :

	Avant le 30 mai 2024	Après le 01 juin 2024
PDS Membres HLA	300 € TTC (250 € HT)	420 € TTC (350 € HT)
PDS Non-membres	360 € TTC (300 € HT)	480 € TTC (400 € HT)
Infirmière	50 € TTC (40 € HT)	50 € TTC (40 € HT)
ARC	50 € TTC (40 € HT)	50 € TTC (40 € HT)
Orateurs/Internes/ Étudiants	Gratuit	Gratuit

HÉBERGEMENT :

	Nuitée du 10 octobre 2024	Nuitée du 11 octobre 2024
Mercure*	250 € TTC** (208,34 € HT)	180 € TTC** (150 € HT)
Océania*	250 € TTC** (208,34 € HT)	250 € TTC** (208,34 € HT)

* Chambre single B&B / taxe de séjour / frais de gestion 8%

** Tarif garanti disonible jusqu'au 30 juin 2024 - une fois ce délais dépassé, sur demande

Modalités de Paiement :

Le règlement s'effectue par virement bancaire aux coordonnées suivantes :

- Bénéficiaire : SAS Buzz Santé – HLA – Banque : Crédit Agricole
- IBAN : FR76 1330 6000 4523 075073461 62 – Code BIC – Code SWIFT : AGRIFRPP83

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - Inscription

ART. 1 – Champ d'application

1.1 : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») à un événement (ci-après « l'Événement ») organisé par l'association des Hématologues Libéreaux Associés (« l'Organisateur de l'Événement » ou « l'Organisateur »).

1.2 : L'Organisateur de l'Événement est le cocontractant du Participant. Les inscriptions s'effectuent toutefois auprès du mandataire désigné par l'Organisateur de l'Événement, la société BUZZ SANTÉ (domiciliée 339 Avenue de Verdun / Mérignac 33281.) qui a tout pouvoir pour engager l'Organisateur de l'Événement dans le cadre des présentes conditions générales de vente et pour encaisser le prix des inscriptions au nom et pour le compte de l'Organisateur de l'Événement.

Le fait de s'inscrire à un Événement, en ligne ou en retournant le Bulletin d'inscription dûment rempli, implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

1.3 : L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

ART. 2 – Inscription - Contrat

2.1 : L'inscription à l'Événement est ouverte par correspondance, en retournant le bulletin d'inscription dûment complété par e-mail à l'adresse indiquée ou en complétant le bulletin directement en ligne sur le Site de l'Événement.

Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, auprès de BUZZ SANTÉ, comptant, sans escompte. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article 3 ci-après, ne sera pas prise en compte.

2.2 : Une fois l'inscription reçue par BUZZ SANTÉ et le paiement effectué, BUZZ SANTÉ adressera au participant, au nom et pour le compte de l'Organisateur de l'Événement, un récapitulatif valant validation de sa commande et de son inscription à l'Événement choisi (la « Confirmation de commande »).

2.3 : Si l'Organisateur de l'Événement n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription du participant (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité), BUZZ SANTÉ en informera le participant et lui remboursera le prix de l'inscription sous 7 jours ouvrés par virement sur son compte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le participant par le virement ou le chèque, ou par carte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par la carte bancaire.

2.4 : Le contrat est considéré comme définitivement conclu à l'envoi par BUZZ SANTÉ, de la Confirmation de commande sous réserve du bon encaissement du règlement.

ART. 3 – Tarifs et règlements

3.1 : Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de modifications par l'Organisateur de l'Événement. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription ou dans le dossier papier d'inscription reçu par le Participant). Ils incluent l'ensemble des prestations décrites dans la plaquette du dossier d'inscription papier ou, en ligne, sur le Site de l'Événement, pour le tarif correspondant.

3.2 : Sous réserve de ce qui est dit à l'article 3.4 pour les inscriptions effectuées moins de 14 jours ouvrés avant l'Événement, le règlement dû au moment de l'inscription peut s'effectuer :

- Par virement au compte bancaire suivant :
Titulaire du compte : BUZZ SANTÉ / 339 Avenue de Verdun / Mérignac 33281

Le participant doit préciser dans l'intitulé du virement les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'Événement.

Le virement doit parvenir sur le compte de BUZZ SANTÉ dans les 7 jours ouvrés de la réception par BUZZ SANTÉ de l'inscription. A défaut, BUZZ SANTÉ se réserve de ne pas prendre en compte l'inscription et de rembourser au Participant le montant du virement.

- Par carte de crédit en ligne sur le Site de l'Événement
Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux CARTE BLEUE/VISA et MASTERCARD. BUZZ SANTÉ pourra être amenée à demander au participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur et du porteur de la carte bancaire.

3.3 : Le système de paiement BUZZ SANTÉ a été confié à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement.

- Un seul mode de paiement est autorisé par inscription.

3.4 : Pour les participants qui n'ont pas effectué d'inscription ou de paiement avant l'événement, le règlement par chèque est autorisé le jour de la manifestation uniquement s'il émane d'une banque située en France. Veuillez noter que les paiements par carte bancaire le jour de l'événement ne seront pas acceptés.

ART. 4 – Obligations du participant

4.1 : L'inscription à l'Événement implique l'acceptation des conditions suivantes :

Contrôle d'accès / Modalités d'accès au service

Dans le cas de la participation à l'Événement en présentiel, le Participant se verra délivrer un badge d'accès par email avant l'Événement ou lors de son arrivée sur le Site de l'Événement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Événement. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.

- Dans le cas de la participation à un Événement à distance, l'accès à la plateforme hébergeant l'Événement se fait grâce aux identifiants et aux mots de passe fournis par l'Organisateur lors de la confirmation d'inscription ou créés par le Participant à réception d'une invitation personnalisée adressée par l'Organisateur. Ces identifiants et mots de passe sont confidentiels, uniques, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

- Le Participant devra s'assurer de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plateforme employée par l'Organisateur dans le cas d'une participation à distance à l'événement. Les recommandations techniques sont disponibles sur le site web de l'événement.

4.2 : Le Participant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du Site de l'Événement en cas de participation en présentiel ou les Conditions Générales d'Utilisation du service en cas de participation à distance. L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de refuser la participation à l'événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

Le Participant s'engage également à respecter toute réglementation officielle en vigueur, notamment les consignes sanitaires, s'appliquant à l'organisation de l'Événement (présentation de pass sanitaires, contrôles de sécurité, etc). L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de refuser la participation à l'événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

ART. 5 – Modifications - Annulations

5.1 : En cas de nécessité, l'Organisateur peut être amené à modifier l'Événement :

Moyennant Un Préavis De 15 Jours:

- Décalage, avancement ou report, n'excédant pas 30 jours des dates de début et de fin de l'Événement. Au-delà de 30 jours, les règles d'annulation visées à l'article 5.3 s'imposent.

5.2 : Changement de lieu, dans le cas d'un événement présentiel Sans préavis, y compris pendant le cours de l'Événement :

- Modification du programme de l'Événement
- Modification des horaires de début et de fin de l'Événement

5.3 : Ni la responsabilité de l'Organisateur de l'Événement, ni la responsabilité BUZZ SANTÉ ne pourront être recherchées si l'événement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

Si l'Organisateur de l'événement se voit contraint d'annuler l'événement, il s'engage à en prévenir le participant dans les meilleurs délais et à appliquer les conditions suivantes :

a) En cas d'annulation totale de l'événement, qu'il se déroule en présentiel uniquement, à distance uniquement ou en hybride : Remboursement intégral des inscriptions après déduction de 23€ net au titre de frais de dossier.

b) En cas d'annulation de la possibilité de participation présenteielle à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance : Il sera procédé au remboursement de la différence de prix entre la participation en présentiel et la participation à distance, sur la base du tarif applicable au participant à la date d'annulation.

c) En cas d'annulation de la possibilité de participation à distance à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance : Remboursement intégral des inscriptions après déduction de 23€ net au titre de frais de dossier.

d) En cas de transformation de l'événement présentiel en événement à distance :

Mise en place d'un tarif spécifique et remboursement de la différence. Si le participant ne souhaite pas participer au congrès en distanciel, le participant se verra rembourser les frais d'inscriptions dans sa totalité après déduction de 23€ net au titre de frais de dossier.

e) En cas de limitation du nombre de participants à l'événement en présentiel, selon les directives sanitaires officielles et légales en vigueur à la date de l'Événement :

BUZZ SANTÉ conservera les inscriptions en présentiel des premières personnes inscrites dans la limite de la jauge légale (la date de validation de l'inscription fera foi), et proposera les modalités suivantes aux autres participants inscrits à la date de l'entrée en vigueur de la jauge :

- si les conditions d'organisation le permettent, la participation à l'événement à distance, et le remboursement de la différence entre le prix payé et le tarif qui sera fixé par BUZZ SANTÉ pour la participation à distance

- ou le remboursement des frais d'inscription, après déduction de 23 euros de frais de dossier.

ART. 7 – Divers

71 : Les présentes conditions sont régies par la loi française.

Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent toutes les précédentes conditions générales dont la date est antérieure. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.

ART. 8 – Formulaire type de rétractation

8.1 : Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

- commandé le _____ [date de la commande à compléter par le Participant] /

- reçu le _____ [date de réception du produit à compléter par le Participant]0

- référence de la commande : commande n° _____ [référence à compléter par le Participant]

- nom du produit : _____ [nom du produit à compléter par le Participant]

Nom du/des consommateur(s) : _____ [nom à compléter]

Adresse du/des consommateur(s) : _____ [adresse à compléter]

Date : _____ [date à compléter par le Participant]

Signature du/des consommateurs(s) – uniquement en cas d'envoi du présent formulaire par voie postale.

AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES

PARTENAIRES EXPO-SYMPO

AMGEN

 **BeiGene**

abbvie

GSK

PARTENAIRES EXPO

AstraZeneca 

 **Binding Site**
part of Thermo Fisher Scientific

 **Bristol Myers Squibb™**

 **eurofins** | **Biomnis**

janssen  PHARMACEUTICAL COMPANIES OF
Johnson & Johnson

Incyte

Lilly

 **NOVARTIS**

 **Pfizer**

Roche

sanofi

 **sobi**

Stemline
A Menarini Group Company

 **Takeda**

 **GILEAD**
 **Kite**